

## Etat des lieux de l'emploi au Maroc

La situation de l'emploi au Maroc se caractérise par des disparités du taux de chômage, une prépondérance de l'emploi privé et un système d'éducation et de formation insuffisamment adapté. L'ANAPEC estime que le taux de chômage cache de grandes disparités aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. En milieu urbain, il est de 14,8 %, mais il reste supérieur à 16 % dans la région de l'Oriental. Il atteint, par ailleurs, 20,1 % chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans et dépasse 22 % et 24 %, respectivement chez les détenteurs d'un diplôme spécialisé et les diplômés de l'enseignement supérieur ayant suivi des formations générales dispensées par les facultés. Autre constat: le secteur public fournit, actuellement, moins de 10 % des emplois au Maroc, contre plus de 90 % pour le secteur privé, dont 45% en emplois salariés, en évolution par rapport à 2000

(38%). L'auto-emploi y occupe 30,2% des actifs répartis en indépendants (27,7%) et employeurs (2,5%); les aides familiaux atteignent un taux de 22 %, les apprentis 0,5% et «autres situations» 2,3%. Parmi les autres obstacles, il y a lieu de relever la sous-qualification et le poids de l'informel. A ce sujet, l'ANAPEC relève que 62% des actifs n'ont aucun diplôme, 26,6% ont un diplôme de niveau moyen alors que 11,4% seulement ont un diplôme de niveau supérieur. L'emploi informel concerne, hors secteur agricole, 37% des actifs, dont plus de 62% exercent sans contrat de travail. Selon le HCP, près de 80% des actifs ne bénéficient pas de la couverture médicale, avec un pic de près de 95% en milieu rural. L'emploi non rémunéré représente 22,5% au niveau national et 41,6% en milieu rural, touchant particulièrement les jeunes et les femmes.



### NOUVELLES MESURES À METTRE EN PLACE PROGRESSIVEMENT

#### Mesures entrant en vigueur fin 2015

- Le contrat-insertion amélioré avec réduction de la durée du stage à 24 mois au maximum, couverture médicale au cours du stage, prise en charge de la couverture sociale (part patronale) en cas de recrutement sur un contrat de travail et appui à l'insertion durable (engagement de l'entreprise à recruter sur un contrat de travail 60 % au minimum des stagiaires).
- Le programme TAHFIZ mis en place dans le cadre de la loi de Finances 2015 ; il vise la promotion de l'emploi au sein des entreprises créées entre 2015 et 2019.
- Le Programme Moubadara, qui figure dans la déclaration gouvernementale pour la période 2012-2016 et est recommandé par la SNE, cible l'insertion des diplômés au sein des associations œuvrant dans les activités d'intérêt public et social.

#### Mesures dont les premières versions sont élaborées et font l'objet d'une réflexion et d'une concertation élargies

- La prise en charge dégressive de la charge sociale sur plusieurs années, notamment pour les diplômés en chômage de longue durée.
- L'appui à l'insertion des diplômés du 3e cycle, moyennant une formation sur des emplois-métiers porteurs et un contrat subventionné (sous forme de crédit d'impôt).
- Le développement de l'emploi dans le cadre des activités d'intérêt général au profit des chercheurs d'emploi sans qualification, sur la base d'une rémunération journalière.

### Les objectifs en chiffres

Le plan de développement de l'ANAPEC vise une évolution annuelle de 10 à 15 % de ses réalisations entre 2016 et 2020, sur la base des objectifs suivants :

- **EMPLOI SALARIÉ** : 445.000 personnes placées sur des contrats de droit commun ou des contrats exonérés ou aidés
- **AMÉLIORATION DE L'EMPLOYABILITÉ** : 554.000 bénéficiaires des différents programmes de formation mis en œuvre directement par l'ANAPEC dans le cadre de partenariats (Taettir, formation qualifiante partenariale, OFPPT, Entraide nationale, établissements d'agriculture, d'artisanat, INDH...) ou d'ateliers de recherche d'emploi
- **ORIENTATION PROFESSIONNELLE** : 510.000 bénéficiaires
- **AUTO-EMPLOI** : plus de 20.000 porteurs de projets accompagnés, avec la création de 10 000 TPE/AGR et la génération de plus de 30.000 emplois au total.

### RÉCAPITULATIF DES RÉALISATIONS DE L'ANAPEC EN MATIÈRE D'EMPLOIS SALARIÉS (2001-2014)

#### Bilan

540 730 insertions avec plus de 40 % pour des contrats de droit commun et 7% des CDI

#### Acquis \*

- L'impact direct du dispositif CI est positif : 75 % des chercheurs d'emploi bénéficiaires de contrats exonérés ou aidés ont réussi une insertion durable (63 % sur un CDI).
- 24 % des employeurs ont déclaré que le dispositif CI les a incités à recruter plus de candidats.
- 31 % des employeurs pensent que le dispositif CI leur a permis d'anticiper le recrutement.

#### Insuffisances \*

- Absence de couverture sociale pour les bénéficiaires des CI.
- Durée trop longue pour un contrat de stage (24 + 12 mois).
- Risque d'utilisation abusive par certaines entreprises.
- Exclusion des non diplômés.
- Rémunération minimale inférieure au SMIG.

#### Recommandations \*

- Amélioration de la couverture sociale du CI
- Réduction de la durée du stage dans le cadre du CI.
- Diversification des mesures incitatives à l'emploi salarié sur la base d'un ciblage des différentes populations (diplômés universitaires en chômage de longue durée, non-diplômés, population à besoins spécifiques...).
- Appui à la mobilité géographique dans le cadre de l'intermédiation en emploi.

\* Selon une étude menée par le Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales.